

## La veille et l'alerte en France, du régional vers le national

Céline Caserio-Schönemann, Département de coordination des alertes et des régions (Dcar), Institut de veille sanitaire (InVS)

La veille sanitaire est l'ensemble des actions visant à reconnaître la survenue d'un événement inhabituel ou anormal pouvant présenter un risque pour la santé humaine dans une perspective d'anticipation, d'alerte et d'action précoce. La veille sanitaire intègre la surveillance épidémiologique, qui est la collecte systématique et continue de données ainsi que leur analyse, leur interprétation et leur diffusion dans une perspective d'aide à la décision.

Les missions de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique en France ont été confiées à l'InVS par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 renforcée par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique :

- surveillance et observation permanentes de l'état de santé de la population (en s'appuyant sur un réseau d'acteurs) ;
- veille et vigilance sanitaires ;
- alerte sanitaire (" l'InVS informe sans délai le ministre chargé de la Santé en cas de menace pour la santé de la population ou de certaines de ses composantes ") ;
- contribution à la gestion des situations de crise sanitaire.

Pour assurer ses missions, l'InVS met en œuvre des outils, développe une expertise épidémiologique et coordonne le réseau national des partenaires de santé publique.

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, avec la création des Agences régionales de santé (ARS), fixe un nouveau cadre d'organisation de la politique de santé publique et de la veille sanitaire, avec une régionalisation du dispositif. Ainsi, au niveau régional, les Cire déclinent les missions de l'InVS et apportent leurs moyens et leur expertise en appui aux Cellules de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) des ARS, au sein desquelles elles sont implantées et qui assurent la mise en œuvre des mesures de gestion.

Ce nouveau processus est décrit dans le rapport " La veille et l'alerte sanitaires en France ", corédigé par l'InVS et la Direction générale de la santé, publié en 2011 et disponible sur le site Internet de l'InVS. Ce document a pour objectif de fournir des principes opérationnels pour l'organisation de la veille sanitaire et s'inscrit dans la même démarche que celle du précédent rapport publié en 2005, à savoir apporter une aide pour la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, dans le cadre des plans régionaux de santé. Dans cet objectif, il a été entièrement actualisé, les nouveaux acteurs décrits, et les principes de mise en œuvre et leur application ont été revus afin d'en améliorer la lisibilité. Ce document propose ainsi aux acteurs régionaux un modèle d'organisation pour la réalisation des missions de veille sanitaire. Il permet également à l'ensemble des acteurs et partenaires de mieux comprendre et appréhender l'organisation de la veille sanitaire en France.

La veille et l'alerte sanitaires en France. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011. 60 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.invs.sante.fr>